

Question écrite

A qui profite la dette publique ?

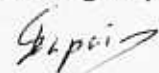
Alors que les comptes communaux 2004 présentent un excédent de charges de CHF 1'114'147.-, ce qui est bien moins que les comptes de 2003 (excédent de charges de CHF 2'991'994.-), l'endettement communal a augmenté, lui, de CHF 11'047'999.-, pour culminer à fin 2004 à CHF 107'408'588.- . C'est-à-dire que notre dette augmente de plus que 10% en une année.

A noter encore qu'actuellement, les intérêts de la dette s'élèvent à 4,3 millions de francs par année. Ces chiffres sont tirés du « Message relatif au débat d'orientation concernant les mesures à prendre en vue de l'élaboration du budget 2006 de la Municipalité de Delémont ».

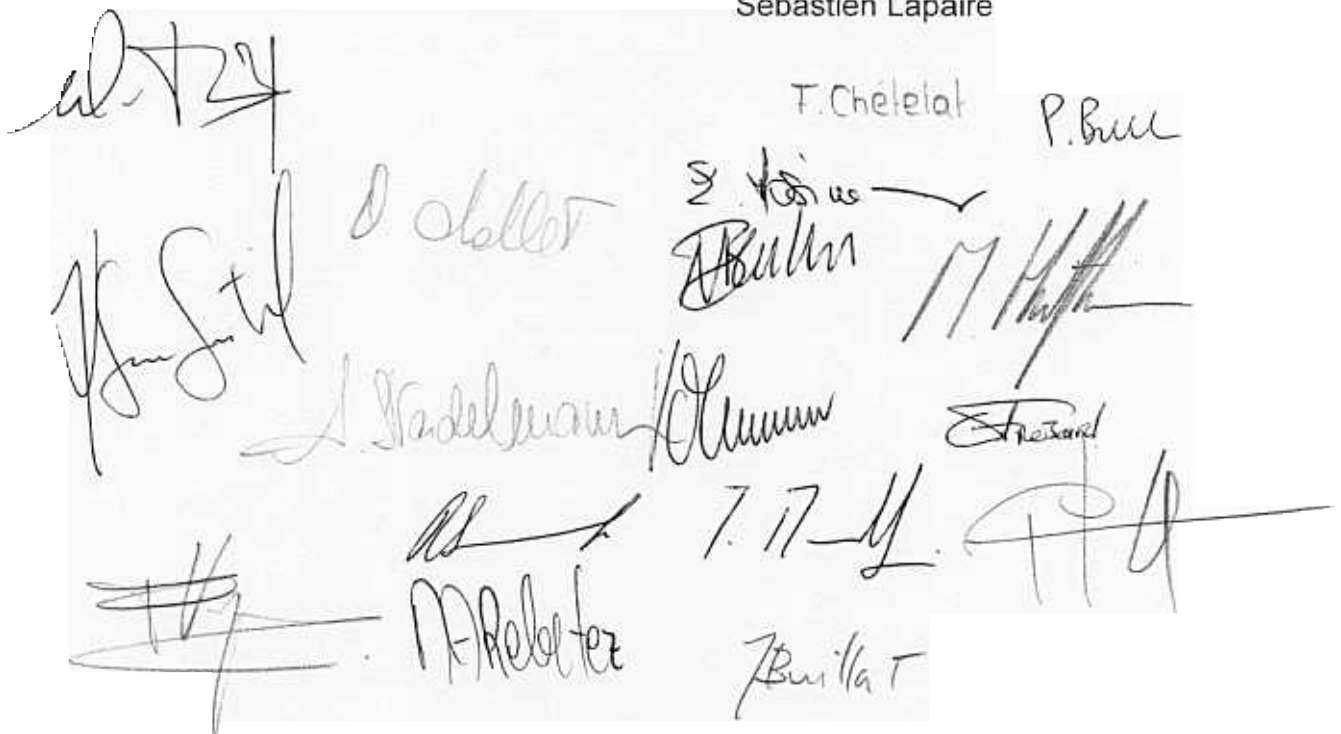
1. Quelle est la politique du Conseil communal en la matière ?
2. Après quelle procédure, la Commune procède-t-elle au choix des établissements bancaires avec lesquels elle contracte des emprunts ?
3. Il existe des établissements bancaires et des crédits avec une conscience sociale plus affinée, le Conseil communal travaille-t-il avec eux ?

Nous vous remercions d'avance pour vos réponses.

Pour le groupe PS



Sébastien Lapaire



F. Chérelat P. Bucci

S. V. B. M. F. P.

M. A. T. P.

M. A. B. T.